

entre

L'AMAP "les Choucas gourmands"




SAISON 2017

Du 2 juin 2017 au 2 mars 2018

Soit 38 DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00

 Pas de distribution les 21/12/17 et 28/12/17 et la distribution du vendredi 14 juillet sera avancée au jeudi 13 JUILLET

chez le producteur : YANN PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE
En cas de problème téléphoner au 07 89 71 36 96

et

le producteur : **Yann PIERREL**

Les champs de coteaux

3 bis chemins des bruyères 88290 THIEFOSSE
09-53-27-14-77 ou 06-32-67-65-13
pierrel.yann@gmail.com

CONTRAT DE LEGUMES

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER HEBDOMADAIRE (à 12,50 ou 21 euros)

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org
- fournir aux abonnés un panier de légumes par semaine sur une base modulable de 38 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison de 38 distributions à chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : **12,50 €** ou **21 €**
- Montant total de l'engagement pour la saison : **475 €** ou **798 €**
- **Le paiement est effectué par 9 chèques de 50 euros + un de 25 euros pour le petit panier et par 9 chèques de 84 euros+ un chèque de 42 euros libellés à l'ordre de Yann PIERREL. L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 1er mai 2017 par le trésorier.**
Les chèques seront mis à l'encaissement le 10 de chaque mois, à partir du mois de mai.

Fait à le

Le producteur : Yann PIERREL

L'adhérent :